

Compte rendu du conseil municipal du 19 mai à 2014 à 20H

Membres en exercice : 23

Excusés : 2, Valérie ALMAIDA qui donne procuration à Jocelyne PROVENT et Daniel PACCOUD qui donne procuration à René PADERNOZ.

Jean-Marc WATIER est nommé secrétaire de séance.

Les élus signent le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil et il est procédé au déroulement de l'ordre du jour.

1/ Aménagement de l'entrée nord de Yenne

Willem Den Hengst, architecte et maître d'œuvre du projet de l'Aménagement de l'Entrée Nord de Yenne est invité à présenter un projet remanié, conformément à la commande des élus, prenant en compte les observations formulées.

A l'origine (2013), le projet validé avait été estimé à 428 530 euros HT. Cependant, après les élections municipales, la nouvelle assemblée municipale a demandé à M. Den Hengst de supprimer le plan d'eau, de type étang, et de revoir l'aménagement de l'espace par la création de nouvelles places de parking (70 emplacements au lieu de 45 à proximité de la Maison de Pays) en intégrant une aire de stationnement et une voie de circulation sécurisée pour les bus, en prévoyant, pour des raisons pratiques, le parking et le garage à vélos et autres cycles motorisés à proximité de l'arrêt bus.

M. DEN HENGST prend note de toutes les remarques formulées et s'engage à corriger cette dernière version présentée. Il recalculera du coup, le montant réactualisé des travaux et l'ensemble sera présenté et délibéré pour validation lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

2/Délibérations :

Désignation de représentants à la Maison de Retraite

Le Maire rappelle qu'il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Le Maire est nommé Président du Conseil d'Administration de droit et deux autres représentants doivent être élus.

Trois conseillers municipaux sont candidats

Il s'agit de Jean-Marc WATIER, de Chantal BIDAL et de Jocelyne PROVENT

Le Maire, après avoir ouvert aux autres membres présents la possibilité d'être candidats, fait procéder aux votes :

Jocelyne PROVENT retire sa candidature avant le vote.

Jean Marc WATIER obtient 21 voix (dont 2 par procuration)

Chantal BIDAL obtient 21 voix (dont 2 par procuration)

Patrick MILLION BRODAZ et Philippe GANCHE s'abstiennent pour les 2 votes.

Jean Marc WATIER et Chantal BIDAL sont élus et désignés pour représenter la commune de Yenne au CA de la Maison de Retraite.

Désignation des représentants à la SEMYDEV (Clos des Capucins)

Le maire rappelle qu'il convient aussi de désigner deux représentants de la commune au conseil d'administration de la SEMYDEV, société d'économie mixte pour la gestion du Clos des Capucins.

Le Maire, après avoir ouvert aux autres membres présents la possibilité d'être candidats, fait procéder aux votes :

André BENET obtient 18 voix (dont 1 procuration)

Daniel PACCOUD obtient 18 voix (dont 1 procuration)

Jocelyne PROVENT, Patrick MILLION-BRODAZ, Philippe GACHE et François MOIROUD s'abstiennent pour les 2 votes.

Patrick MILLION BRODAZ retire sa candidature

André BENET et Daniel PACCOUD sont élus et désignés pour représenter la commune de Yenne au Conseil d'Administration de la SEMYDEV

Contractualisation d'un prêt relais pour achat de parcelles dans la Zone du Flon

Le Maire fait part d'une délibération adoptée par la précédente municipalité le 27 février 2014, entérinant la décision de contracter un prêt relais de 450 000 euros en vue d'acquérir le dernier lot de parcelles constituant la zone du Flon, acheté par convention par l'EPFL pour la commune.

Avant de rendre sa décision, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pressentie, a souhaité obtenir un complément d'éléments financiers.

Entre temps, le conseil municipal a changé et la banque quant à elle, a donné son accord de prêter 433 000€ aux mêmes conditions, à savoir.

Taux fixe annuel : 2.27 %

Durée maximum : 3 ans

Périodicité : trimestrielle

Commission d'engagement : 0.15% du capital emprunté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération du 27 février 2014

DECIDE de contractualiser le prêt de 433 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents utiles

Votes : pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Régularisation d'une délibération adoptée le 27 février 2014

Autorisant le maire, Maurice MICHAUD, à acquérir l'ensemble des parcelles de la Zone du Flon que l'EPFL a acheté pour le compte de la commune par convention. Le Maire rappelle que cette vente n'a pu se réaliser à ce moment-là en raison des délais de traitement du dossier de demande de prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ANNULE la délibération du 27 février 2014

AUTORISE le Maire à faire l'acquisition d'une surface de 39 626 M2 au prix global de 424 227,66 euros acquises par l'EPFL

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé chez Me MARCZEWSKI, ainsi que tout autre document utile

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Amendement et correction d'une délibération du 27.02.2014-

Le Maire rappelle qu'une délibération adoptée le 27.02.2014, autorisait le Maire, Maurice MICHAUD, à vendre les terrains sis zone de Charrey à la société PERRET, afin de permettre la construction de son entreprise. Cependant, les dites parcelles ayant été elles-mêmes achetées à l'ETAT et à l'EPFL, il n'avait pas été jugé utile de demander l'avis de France Domaines.

M. le Préfet par lettre du 17 mars 2014 a fait savoir que la délibération en tant que telle était entachée d'irrégularité et qu'il convenait de demander l'avis de France Domaines et de réécrire la délibération consignant celui-ci.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à réécrire la délibération prenant en compte l'avis des Domaines obtenu depuis, et à transmettre au service de la légalité une copie de cette dernière en vue de régularisation, sachant que les termes de la délibération originelle restent inchangés, à savoir : Surface de parcelles cédées : 7629 M2 au prix de 99 177 euros

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention pour la restauration de la statue de St Paul

Le Maire rappelle qu'une statue de St Paul est conservée dans une chapelle à l'Eglise de YENNE.

Celle-ci a cependant besoin d'une restauration pour être maintenue en bon état de conservation

Les réparations s'élèveraient à : 1 626.56 euros (devis établi par une entreprise spécialisée).

Une subvention peut être accordée de 758 euros à raison de 16% pour le Département soit 218 euros

40 % pour l'Etat (DRAC) soit 540 euros

Resterait à charge de la commune : 868.56 euros

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire restaurer la statue de St Paul

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et signer toutes pièces utiles.

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention pour l'organisation de la fête patronale

En prévision de la fête patronale du 15 août et pour faire face à la dépense estimée à environ 20 000€ (dont feu pyroscénique),

Le Conseil municipal

DECIDE de demander une subvention au titre de la charte culturelle de développement

AUTORISE le Maire à SIGNER le dossier ainsi que tous documents utiles

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Signature d'une convention pour conseil et prévention des risques professionnels

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale moyennant une cotisation annuelle de 150 euros

Ainsi que toute autre pièce utile

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Signature d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle

Faisant suite à la demande d'une élève yerroise,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

ACCEPTTE de conclure un contrat d'apprentissage permettant à cette dernière d'effectuer son contrat d'apprentissage à l'école maternelle en vue de passer son CAP petite enfance en alternance.

Elle effectuera ses deux années d'apprentissage auprès des enseignants de l'école maternelle, aux conditions de rémunération prévues par les textes.

Le maire rappelle que ce type de contrat a déjà été conclu à plusieurs reprises en accord avec la directrice de l'école maternelle.

AUTORISE le Maire à SIGNER le contrat d'apprentissage ainsi que toute autre pièce utile

Votes : pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0 Abstention : 0

Deux délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour mais cependant urgentes nécessitent d'être débattues

Le maire après les avoir énoncées, obtient du Conseil qu'elles soient rattachées à la séance

demande de subvention à l'Agence de l'EAU, à la Région Rhône Alpes et à la CNR,

Le Maire rappelle qu'en raison du nouveau coût prévisionnel du projet de renaturation du marais de Lagneux : passé de 845 000 euros HT (estimation 2009) à 1 435 000 €HT (estimation 2014) intégrant des modifications induites par les nouvelles données issue d'un plan topographique non existant alors, et autres créations obligatoires de digues et ouvrages hydrauliques.

Les subventions déjà obtenues sont :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :	479 960 €
Région Rhône Alpes :	200 000 €
Compagnie Nationale du Rhône :	49 520 €

Compte tenu du coût exponentiel prévisionnel des travaux

Le Conseil municipal

AUTORISE le Maire à déposer de nouvelles demandes d'aides auprès des trois potentiels financeurs

AUTORISE le Maire à SIGNER tous documents utiles

Votes : pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0
Cécile CELEYRON s'abstient

Autorisation spéciale

A la demande du Trésor Public, il convient d'annuler des dotations enregistrées deux fois sur un bordereau de recettes P503

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'inscrire la somme de 2000 euros en dépenses au compte 673,

Et la même somme de 2000 euros en recettes au compte 6419.

Le Conseil municipal

AUTORISE la modification des écritures

AUTORISE le Maire à SIGNER tous documents utiles

Votes: pour : 23 (dont 2 procurations) contre : 0

3/ Représentation dans les commissions à la CCY et autres instances

William RODRIGUEZ, représentant la Commune de YENNE à la Communauté de Communes de YENNE (CCY) fait l'état de la liste des élus ayant souhaité s'inscrire dans les différentes commissions de l'intercommunalité ou ayant souhaité la représenter dans différentes instances.

Il propose que ceux qui ni figurent pas encore et qui souhaitent le faire se fassent connaître.

La liste définitive qui sera proposée à la CCY est arrêtée (voir tableau annexé)

4/ Questions diverses

Charte 2014 des transports scolaires –

Le Maire évoque la nouvelle politique traitant des transports scolaires et notamment la charte des transports intégrant deux changements notoires :

la participation financière des familles suivant le quotient familial et la notion de fratrie

les modalités de prise en charge des élèves internes (choix des familles quant à leur mode de transport)

Il en résulte qu'une participation d'environ 200 euros serait demandée aux familles et les élus de la Communauté de Communes, compétente en la matière, ont fait savoir qu'ils demanderaient des aménagements et une participation financière moins élevée.

Rythmes scolaires –

La proposition transmise à l'Inspection d'Académie a fixé les rythmes scolaires de manière identique pour les deux écoles (maternelle et élémentaire) de la façon suivante :

Temps scolaire :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30

lundi et jeudi : de 13h30 à 16h00

mardi et vendredi : de 13h30 à 15h30

Temps d'activités périscolaires :

lundi et jeudi : de 16h00 à 16h30

mardi et vendredi : de 15h30 à 16 h30

Soit 2 fois une demi-heure

et 2 fois une heure

pour un temps global hebdomadaire de 3 heures .

A ce jour, aucune réponse officielle à cette proposition n'a été reçue.

La commune a intégré le collectif créé à l'initiative de maires, dont Dominique DORD, maire d'Aix les BAINS, qui invite les communes adhérentes à rencontrer M. le Préfet le 22 mai pour rediscuter de la mise en œuvre des rythmes.

Compte-tenu des coûts onéreux que cette réforme va engendrer, il est suggéré, à l'instar de certains autres maires, de ne pas organiser d'activités pendant les temps périscolaires et de prévoir seulement une garderie pour les enfants.

Les débats auront lieu à la Communauté de Communes lors d'une prochaine réunion.

Les responsables des commissions font un compte-rendu succinct de leurs dernières réunions

Christian CHAPEAU

Prise en compte du déplacement : travail important qui aura un impact sur la sécurité et le stationnement qui devra rester en concordance avec les projets en cours : rénovation du réseau d'assainissement, entrée nord de Yenne, Zone du Flon, rond point de Landrecin, aménagement du bourg et des zones d'activités

William RODRIGUEZ

Compte-rendu de la Réunion de la commission développement durable et vie économique : un état des lieux est en cours.

Jérôme PUTHON

Visite du Beffroi de l'Eglise et des cloches en vue de leur restauration.

Travaux de pavage de l'impasse du prieuré.

Travaux d'accessibilité et assainissement vers la poste.

Enlèvement d'un jeu d'enfants à l'école maternelle pour des raisons de sécurité.

Jean-Marc WATIER

Remise des clefs du nouveau local, sis place des Vieux Moulins, à l'association des Amis de la Dent du Chat en présence des membres de la commission Solidarité.

Elsa ECHANTILLAC

Point sur l'organisation des fêtes à venir : foire de l'Ascension, fête de la musique, 13 juillet et 14 juillet avec la Place aux Enfants et fête patronale des 14 et 15 août 2014.

La prochaine réunion à laquelle tous les bénévoles sont invités à rejoindre la groupe aura lieu : **MARDI 3 JUIN à 20 heures à la Mairie**

Demande d'accord de principe permettant l'organisation du rallye équestre Savoie Mont Blanc les 28, 29 et 30 août 2015 à Yenne -

Information sur la réorganisation de la compagnie de Gendarmerie

Le Maire rappelle la lettre du Colonel Pascal FRANQUE commandant le Groupement de Gendarmerie de la Savoie concernant la réorganisation de la compagnie de Chambéry.

Il s'avère que la Communauté de brigades de la Motte Servolex est supprimée et deviendra une brigade territoriale autonome (BTA). De ce fait, son unité associée, la brigade de Yenne, sera associée à la brigade territoriale de Chindrieux.

ELECTIONS EUROPEENNES – SCRUTIN du 25 MAI 2014

Il est constitué deux bureaux de vote dans lesquels les élus présents qui le souhaitent, s'inscrivent pour tenir les permanences et organiser le dépouillement.

PROCHAINES DATES à retenir

24 mai de 10 H à 19H

Les Boucles du Cœur, à l'initiative de Carrefour Market sur son parking.

Foire de l'Ascension le jeudi 29 mai.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le

MARDI 17 JUIN à 20 heures trente

Le Maire,
R. PADERNOZ